

LE MATERIEL BIOMEDICAL

Société à Responsabilité Limitée au capital de 100.000 F

Siège Social : 4, rue de Presbourg - 75116 PARIS

RCS PARIS B 309 044 451 (77 B 79)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 1996

Tribunal de Commerce de PARIS
No 145074

09 JUIN 1996

PROCES-VERBAL

43490

L'an mil neuf cent quatre vingt seize
Le vingt huit juin, à quatorze heures,

Les associés de la société LE MATERIEL BIOMEDICAL, SARL au capital de 100.000 F, se sont réunis au 4, rue de Presbourg, 75116 PARIS à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport de la Gérance sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice 1995 ;
2. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1995 ;
3. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ;
4. Approbation du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1995 ; quitus à la Gérance;
5. Affectation du résultat ;
6. Nomination d'un nouveau Gérant ;
7. Pouvoir pour les formalités.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Monsieur CLAUDE ROYER agissant :

. d'une part en qualité de Président du Directoire
de la société AIGLE AZUR SA
associé possédant

878 parts

- Madame ALINE MARCELLI, associée possédant
ayant donné pouvoir à Monsieur Claude ROYER

11 parts

889 parts

ASSISTE A LA SEANCE :

- Monsieur HERVE PRUAL.

Monsieur CHRISTIAN BAECKEROOT, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué est absent.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude ROYER, Président du Directoire de la société AIGLE AZUR SA, associé présent et acceptant, représentant le plus grand nombre de parts.

Il constate que les associés présents ou représentés possèdent 89 % des parts sociales et que l'Assemblée régulièrement constituée, est en mesure de délibérer valablement.

Il dépose sur le bureau à la disposition des associés :

- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés ;
- copies des lettres de convocation ;
- le rapport de la Gérance sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1995 ;
- les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- le bilan, comptes de résultat et annexe dudit exercice ;
- le projet de résolutions ;
- le registre des délibérations des associés.

Il déclare que les documents ont été tenus à la disposition des associés, conformément à la loi, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente Assemblée.

Puis il donne lecture de son rapport sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1995

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1995 approuvent ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes dudit exercice tels qu'ils sont présentés et qui se soldent par une perte de 159.600 F.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, quitus entier et définitif est donné au Gérant pour sa gestion au cours de l'exercice 1995.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident de reporter à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à 159.600 F.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés décident de ne pas renouveler le mandat du gérant non associé, Monsieur Pierre FRITSCH, arrivant à terme et de nommer Monsieur Philippe GASTE, gérant non associé pour une durée de deux ans.

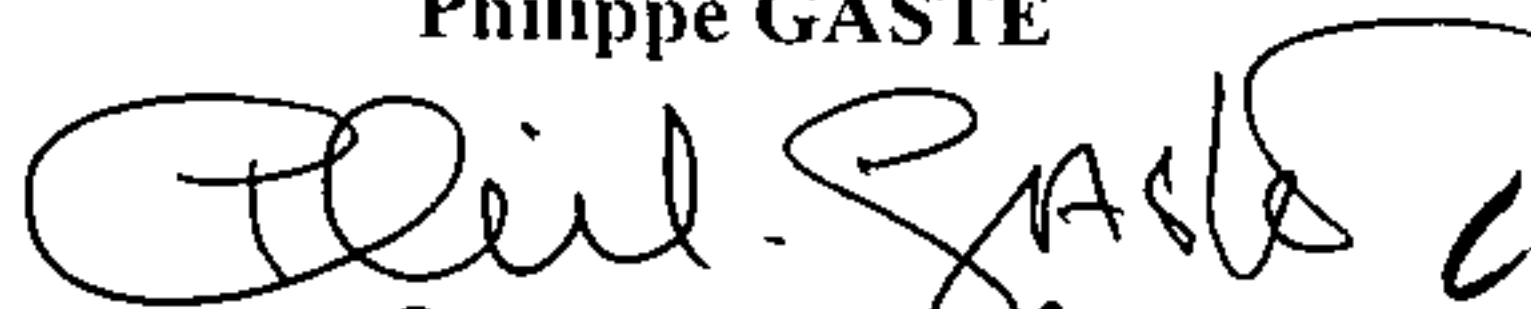
CINQUIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président de séance et Monsieur Hervé PRUAL.

Le Gérant,
Philippe GASTE



**CERTIFIÉ
CONFORME**